

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE

Le lotissement « Le Cour du Bas »

Dans le cadre de son PLU (Plan Local d'Urbanisme) la commune a créé une zone 1AUb, réservée à une opération mixte habitat/activité à densité variable permettant la poursuite du renforcement du bourg.

À l'issue d'une consultation lancée en 2012 auprès de différents lotisseurs, la commune a retenu le projet de lotissement de la SNC PRONY, qui propose de réaliser sur une parcelle section D n°384, au lieu-dit « Le Cour du Bas » d'une superficie de 1ha31a58ca, 11 lots, pour lequel un permis de lotir est délivré le 18 novembre 2013.

Le dossier a fait l'objet auprès du Préfet du Calvados, d'une déclaration au regard de la loi sur l'eau le 15 décembre 2014, puis mis à disposition du public pour une enquête publique d'un mois minimum, le terme de cette consultation était le 4 février 2015.

Ce dossier complet donnait notamment les informations suivantes :

- Surface de la parcelle lotie : 10.589m²
- Surface des bâtiments : 1.650m² (constructibilité au sol)
- Surface de la voirie et parking public : 890m² + 90m²
- Pente du terrain : 12%.

De ce fait les zones imperméabilisées par le projet correspondent à 170 m²/lot

Blangy-Environnement a suivi ce dossier avec attention et aujourd'hui, l'aménageur du lotissement nous informe de la création, pour les lotissements de Normandie, de la **SNC Terres Normandes**, filiale du groupe **COPROR** et de **Veniel Investissements**.

L'aménageur nous montre sa volonté de lancer maintenant la commercialisation de ce projet par le message suivant :

« Un petit lotissement résidentiel se réalise à l'entrée de Blangy le Château avec 11 lots privatif de 800 à 1200 m². À proximité du centre et de l'école, une situation privilégiée dans un écrin immuable de verdure.

Veniel Investissements et sa filiale SNC Terres Normandes qui réalisent cet aménagement sont attachées à favoriser l'intégration dans ce cadre, des maisons qui y seront construites. Idéal pour des résidences principales, un plus escompté pour la Commune dans le cadre de l'essor contenu de ces villages authentiques dans les contreforts du Pays d'Auge et du Calvados.

SNC TERRES NORMANDES tel 02 31 64 13 59 »

Depuis ces informations, **lors du conseil municipal du 7 septembre 2015, la commune a fait savoir que le promoteur renonçait à la réalisation de ce lotissement.**

Ce dernier a rétrocédé gracieusement à la commune l'ensemble des documents juridiques et administratifs élaborés par ses soins, dont : le permis de lotir.

De ce fait, **la commune a décidé de réaliser elle-même ce lotissement.**

À ce jour les appels d'offres ont été lancés. Sur le terrain un nouveau panneau a été mis en place pour la commercialisation des lots qui est engagée.

La commune a établi pour ce lotissement un budget spécial, déterminé les modalités de cession des lots et mettra en place le financement de cette opération, pour le moment venu la réalisation des travaux nécessaires à la viabilisation des terrains, dès les résultats des appels d'offres.

Pour obtenir des renseignements sur cette opération il convient de s'adresser à la commune de Blangy-le-Château au 02 31 64 75 07, comme la Mairie l'indique sur la page d'accueil de son site internet.

Les travaux d'aménagement du lotissement ont débuté dernière quinzaine de mars 2016.

Blangy-Environnement restera attentif à la bonne intégration des réalisations dans le respect de l'environnement.

